
**SCHÉMA RÉGIONAL DE DÉVELOPPEMENT
DE L'OCCITAN 2008 – 2013**

Conseil régional Midi-Pyrénées

Exposé des motifs

Fin 2005, la Région a commandé au Cabinet Agriate Conseils un rapport sur « les enjeux de la culture et de la langue occitanes dans les relations interrégionales et eurorégionales ».

Ce rapport pose le contexte (géopolitique, institutionnel) et analyse les enjeux (sociaux, éducatifs, scientifiques) du soutien aux cultures régionales avant de faire l'état des lieux du soutien (institutionnel, militant) à la langue et la culture occitanes. Il met en relief l'importance du développement des relations interrégionales (mutualisation des moyens humains, financiers) et eurorégionales (mettre à profit le dynamisme catalan). Il conclut sur le constat d'une mobilisation sociale accompagnant des initiatives interrégionales et eurorégionales d'une grande « rentabilité culturelle ».

Le 18 mars 2007, la convention sur la protection et la promotion des expressions culturelles de l'UNESCO est entrée en vigueur. Ratifiée quelques mois auparavant par la France, elle considère que la diversité culturelle dont « la diversité linguistique est un élément fondamental », est « un patrimoine commun de l'humanité » et que sa défense est « un impératif éthique, inséparable du respect de la dignité de la personne humaine ».

L'occitan étant classé aujourd'hui en « danger sérieux d'extinction » par l'UNESCO, cela doit appeler une politique volontariste de sauvegarde et de développement de la part des différentes collectivités territoriales concernées et de l'État.

La Région Midi-Pyrénées appuie depuis longtemps les actions des associations et structures de promotion de la langue et de la culture occitanes. Elle a notamment multiplié son budget par plus d'1,5 afin d'œuvrer à la transmission de l'occitan.

Elle entend aujourd'hui passer à une nouvelle étape, en mettant en œuvre un schéma régional de développement de l'occitan. L'intérêt n'est pas des moindres :

- L'espace occitan au cœur duquel se trouve la Région Midi-Pyrénées est un espace d'échanges, donc de richesses. En effet, les Régions à forte personnalité culturelle ont engendré des dynamiques d'échanges humains, économiques et culturelles si bien qu'elles sont devenues des figures de proue de l'Union européenne.
- L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée à laquelle participe la Région Midi-Pyrénées est une occasion d'affirmer la personnalité occitane de Midi-Pyrénées et d'enrichir les échanges déjà mis en place.
- La maîtrise de l'occitan est une vraie opportunité d'évolution dans la société eurorégionale au cœur de laquelle se trouve Midi-Pyrénées.
- La promotion de l'occitan participe pleinement des principes de démocratie et de diversité culturelle prônés par l'Europe.
- Cette promotion du plurilinguisme facilitera les échanges entre les populations et encouragera les coopérations entre pays.

La réalisation de ce schéma s'appuie sur les principes suivants :

-la politique de promotion de la langue occitane a pour objectif de développer un réel bilinguisme français – occitan ouvrant sur le plurilinguisme,

-la politique linguistique en faveur de la langue occitane repose sur l'encouragement et l'incitation et non sur l'obligation.

-La langue occitane appartient à l'ensemble de la population française et donc à l'ensemble des Midi-Pyrénéens. Langue naturelle de la Région Midi-Pyrénées, elle a été un facteur dynamique d'intégration et de cohésion sociale et peut continuer de l'être avec l'appui des collectivités, de l'Etat et de l'Union européenne.

-Pour la rédaction du schéma, ont été nécessaires :

- le recrutement temporaire d'un second chargé de mission qui a prospecté les opérateurs et les autres collectivités puis s'est consacré uniquement à la rédaction du schéma,

- le rassemblement (à plusieurs reprises) d'un comité de liaison (organe consultatif) sous la responsabilité de Rémy Pech, Conseiller régional délégué à l'occitan, réunissant les principaux opérateurs (associatifs et institutionnels) spécialistes dans leur secteur

-Une attention plus spécifique a été portée sur les travaux des Conseils régionaux d'Aquitaine et de Languedoc-Roussillon:

- les travaux qu'ils avaient déjà menés (enquête sociolinguistique ou schéma régional) ont servi pour l'élaboration méthodologique du schéma,

- ils se sont avérés être des interlocuteurs privilégiés pour mettre en place une politique partenariale interrégionale pour la langue et la culture occitanes

-Il faut faire un sort particulier à la Catalogne. L'occitan y étant reconnu depuis le mois d'août 2006 comme langue co-officielle, le gouvernement catalan est en train d'élaborer un plan de développement de la langue et de la culture occitanes qui devrait prendre la forme d'une loi votée prochainement par le Parlement.

Les objectifs de ce schéma sont doubles :

-Ils visent à accroître le nombre de locuteurs, la qualité de l'expression écrite et orale et renforcer les pratiques culturelles d'expression occitane pour permettre, à terme, le renouvellement naturel de la langue (30% de locuteurs d'une classe d'âge sur un territoire donné d'après l'UNESCO) et la transmission du patrimoine immatériel occitan en Midi-Pyrénées.

-Ils visent à renforcer la cohésion sociale et la personnalité régionale autour des valeurs de la culture occitane qui participent du dynamisme, de la singularité et de l'ouverture de Midi-Pyrénées

L'ensemble des orientations qui suivent doit évidemment viser à donner à l'action régionale en faveur de la langue et de la culture occitanes une plus grande visibilité, y compris à un niveau européen. Il vise en outre à lancer une vraie dynamique inter et eurorégionale.

Il conviendra, avant de lancer toute nouvelle action en Midi-Pyrénées, de rechercher s'il y a eu par ailleurs des actions similaires afin de les adapter à la situation régionale plutôt que de les réinventer. Un recensement des actions adaptables pourra ainsi être mené.

Il conviendra également que pour toute action de transmission ou de diffusion de la langue soutenue ou impulsée par la Région, une réflexion ait été menée sur la qualité de la langue transmise ou diffusée.

En outre, la Région s'attachera à rechercher, pour les grandes actions interrégionales en faveur de la langue et de la culture occitanes, la bonne répartition des responsabilités entre Régions partenaires. Un bon équilibre entre les Régions chefs de file sera recherché au travers du ou des conventionnements inter et eurorégionaux traitant du développement de la langue et de la culture occitanes.

Ce schéma régional est le moyen pour la Région Midi-Pyrénées de passer à une nouvelle étape de développement de l'occitan. Il ne constitue pas une liste exhaustive des actions à réaliser. Mais il établit une planification et une priorisation des orientations de la Région afin de rationaliser et de structurer plus avant dans le cadre d'une politique publique partenariale le développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées et en Occitanie.

Le schéma se développe en deux temps :

Première partie :

Engagement d'une politique publique partenariale pour le développement de la langue et de la culture occitanes.

Seconde partie : orientations de la politique linguistique et culturelle régionale

I. Développement de l'enseignement (jeunes/adultes) et la formation (professionnelle/artistique)

II. Politique médiatique

III. Socialisation de la langue et de la culture

IV. Renforcement de la culture occitane, Création/diffusion des œuvres en/sur l'occitan

V. Recherche linguistique et culturelle

INDEX

Première partie :

POLITIQUE PARTENARIALE

1. Mise en place d'une politique publique partenariale
2. Mise en place d'un Conseil de Développement
3. Conventionnement interrégional
4. Intervention au travers de réseaux nationaux et internationaux

Seconde partie : Orientations

I ENSEIGNEMENT ET FORMATION

- 1.1. Conventionnement Etat - Collectivités
- 1.2. Cours pour adultes
 - a Structuration des cours pour adultes au niveau régional
 - b Labellisation des professeurs et des cours pour adultes
 - c certification des formateurs en langue occitane
 - d Mise en place d'une rencontre annuelle des professeurs
 - e Certification des apprenants
 - f Elaboration de matériel pédagogique
 - 1 °) Site Internet et matériels numériques
 - 2 °) Cours radiophoniques
 - 3 °) ouvrages à destination des apprenants
- 1.3. Formation professionnelle
 - a Offre d'une formation intensive en occitan
 - b ouverture d'une licence professionnelle
 - c Formation des journalistes
 - d Enseignement linguistique spécialisé dans les formations sanitaires et sociales de la région
 - e Formation du personnel de la Région
- 1.4. Formation artistique
 - a Structuration des cours de chants, musiques et danses traditionnelles
 - b Agrément des professeurs
 - c Formation artistique en arts dramatiques occitans

II POLITIQUE MEDIATIQUE

- 2.1 Développement et structuration des radios occitanophones
- 2.2 Mise en place d'un portail internet interrégional dédié à la langue et à la culture occitanes.
- 2.3 Création et diffusion de supports audiovisuels
 - a Etude de faisabilité d'une télévision occitane inter/euro régionale
 - b Création d'un organisme de production audiovisuelle en langue occitane
 - c Création d'une Web TV interrégionale occitane
- 2.4 Développement de la presse écrite d'expression occitane
- 2.5 Développement de l'occitan sur le site Internet de la Région

III SOCIALISATION DE LA LANGUE

3.1 Campagne de communication multi-format

3.2 Initiatives institutionnelles de socialisation de la langue

- a Sensibilisation du personnel de la Région
- b Incitation à l'utilisation de la langue occitane
- c Incitation à la mise en place de sites Internet bilingues.
- d Développement d'un service public de proximité
- e Label pour les entreprises et organismes

3.3 Redressement de la transmission naturelle de l'occitan

- a Ateliers de transmission de l'occitan
- b Supports de communication sur la transmission de l'occitan
- c Création de matériels sur la transmission naturelle
- d Campagnes de promotion de la transmission naturelle

3.4 Valorisation de l'occitan chez les adolescents

- a Édition de romans, BDs, revues...
- b Camps sportifs
- c Séries audiovisuelles

3.5 Valorisation économique de la langue et de la culture

- a Diffusion des offres d'emploi
- b Diffusion des compétences

3.6 Loisirs et tourisme

3.7 Signalétique bilingue

IV RENFORCEMENT DE LA CULTURE

4.1 Création et diffusion d'oeuvres littéraires

- a Lectures publiques
- b Événement autour du livre et des langues de l'Eurorégion

4.2 Spectacles vivants (création et diffusion)

- a Plateforme interrégionale de création, formation et diffusion artistique
- b Soutien à la création, à la diffusion et à l'accompagnement des artistes
- c Organisation de visionnages

4.3 Création d'une oeuvre critique

4.3 Organisation d'événements (dont festivals)

V RECHERCHE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

5.1 Recherche et outils pour la langue

- a Normalisation des grandes formes d'occitan
- b Traducteurs automatiques

5.2 Collectage et recherche sur le patrimoine immatériel

5.3 Valorisation de la toponymie

5.4 Enquête sociolinguistique

Première partie : Politique publique partenariale

RENFORCEMENT DES COOPÉRATIONS INSTITUTIONNELLES POUR UNE NOUVELLE ETAPE DE DEVELOPPEMENT DE L'OCCITAN EN MIDI-PYRÉNÉES ET EN OCCITANIE.

1. Invitation à une politique publique partenariale pour le développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées.

Il s'agit d'engager en Midi-Pyrénées une politique publique et partenariale engendrée par la Région et pour laquelle est souhaitée la participation de l'Etat (Préfecture, Education Nationale, DRAC), des huit Conseils généraux de Midi-Pyrénées, des structures intercommunales (communautés de communes et d'agglomération, pays, parc naturels régionaux) et des communes motivées par le soutien et le développement de la langue et de la culture occitanes (en prenant éventuellement la compétence correspondante si cela est nécessaire). Afin d'assurer la cohérence de la politique régionale avec l'ensemble du territoire occitan, seront invités pour avis les huit autres Conseils régionaux d'Occitanie (Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes), le Conseil Général d'Aran, la Generalitat de Catalogne (qui a nouvellement pris la compétence sur l'occitan), la Région Piémont.

Les objectifs et les missions sont :

- déterminer conjointement les bases de la politique linguistique et culturelle publique et partenariale et les traduire en orientations et objectifs au sein d'un Schéma territorial d'aménagement linguistique et culturel en Midi-Pyrénées,
- arrêter des programmes d'opérations et d'actions au sein de contrats territoriaux d'actions linguistiques et culturelles,
- mobiliser et mutualiser les moyens financiers nécessaires,
- établir un partenariat permanent avec un Conseil de développement de la langue et de la culture occitanes destiné à appuyer la politique publique partenariale avec une fonction de concertation, d'émission d'avis et de propositions et l'objectif de développement en son sein d'une capacité d'expertise,
- étudier et décider les modalités de sa participation aux démarches publiques en faveur de la langue occitane qui se développeront dans un cadre inter ou euro-régional.

Cette politique publique et partenariale se formalisera en deux étapes :

-Établissement d'un **Schéma territorial de développement de l'occitan en Midi-Pyrénées**, fixant un cadre conjoint d'**orientations** et d'**objectifs** (structurés en axes et en mesures) sur une période de dix ans.

-Puis un **Contrat Territorial de développement de l'occitan en Midi-Pyrénées** sur une période de cinq ans.

-Celui-ci se déclinera notamment :

- Dans les conventions avec les Pays, Parcs Naturels Régionaux et Communautés d'agglomération dans le cadre de la politique territoriale menée par la Région.
- Dans les conventions passées avec chaque Département dans le cadre de la nouvelle politique patrimoniale (au titre du patrimoine immatériel).
- Dans un avenant au contrat de projet État – Région (hors enseignement)

Ceux-ci reposeront sur un engagement commun pour la mise en œuvre d'un programme d'opérations et d'actions concrètes (chaque opération s'inscrivant dans un axe et une mesure du Schéma territorial et se déclinant en actions qui disposent, pour chacune d'entre elles, d'un maître d'ouvrage, d'un mode opératoire, d'un calendrier de réalisation, d'un plan de financement et de critères d'évaluation).

2. Création d'un Conseil de Développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées.

Le Comité de liaison pour la langue et la culture occitanes a été constitué en 2004 comme instance consultative sur la politique régionale de développement de l'occitan.

Il rassemble les premières années des principaux opérateurs de la langue et de la culture occitanes. Placé ensuite sous la responsabilité du Conseiller délégué à l'occitan et en lien avec la Direction de la Culture et de l'Audiovisuel, il est élargi en 2007 aux services techniques des Départements et aux services régionaux de l'État (DRAC, Rectorat) afin de répondre aux nouveaux besoins régionaux en matière d'occitan :

- le conventionnement État – Région sur l'enseignement de l'occitan
- l'élaboration du présent Schéma régional de développement de l'occitan.

Afin d'engager une nouvelle étape de développement de l'occitan s'accompagnant d'un renforcement de la politique partenariale menée par la Région, le comité de liaison « langue et culture occitanes » se constituera en Conseil de développement de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées (« L'Amassada »).

Cette structure informelle aura fonction de concertation, d'émission d'avis et de propositions. Il développera également en son sein une capacité d'expertise.

Sous la responsabilité du Président de la Région Midi-Pyrénées (ou de son représentant), ce Conseil regroupera des élus des Institutions partenaires de la politique publique partenariale, les services techniques des Institutions, des représentants des acteurs de l'enseignement, des représentants des acteurs de l'action linguistique et culturelle (associatifs et publics), des personnalités–ressources.

Il se déclinera en plusieurs commissions :

- Commission Enseignement et formation
- Commission Médias
- Commission Socialisation de la langue
- Commission Culture
- Commission recherche linguistique et culturelle.

NB. Le Comité Conseil « langue et culture occitanes » garde, toujours sous la responsabilité du Directeur de la Culture et de l'Audiovisuel, son rôle habituel d'émission d'avis lors de l'instruction des dossiers de subvention

Il pourra néanmoins être sollicité de façon ponctuelle sur la politique régionale au sens strict.

3. Élaboration d'un conventionnement inter et eurorégional sur les grands chantiers interrégionaux de l'occitan.

Il s'agit d'engager une politique publique et partenariale sur les grands chantiers interrégionaux à laquelle sont invités à participer les sept autres Conseils régionaux d'Occitanie (Aquitaine, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes), le Conseil Général d'Aran, la Generalitat de Catalogne et la Région Piémont.

Ce partenariat prendra la forme d'un conventionnement pluriannuel interrégional qui précisera les objectifs à atteindre, complété d'avenants financiers annuels précisant les apports de chaque Région.

Un comité de suivi de cette convention sera constitué des élus en charge de la langue et de la culture occitanes, accompagnés des services techniques correspondants.

4. intervention au travers de réseaux nationaux et internationaux.

La Région Midi-Pyrénées intervient plus largement dans les réseaux de Régions, au niveau français (Association des Régions de France) ou européen, afin d'améliorer les conditions de sauvegarde et promotion de la diversité linguistique et culturelle (actions sur le cadre juridique et réglementaire français et européen), rechercher et développer des partenariats pour des projets embrassant plusieurs langues et cultures, améliorer sa connaissance des enjeux internationaux de la diversité culturelle et des actions menées par ailleurs dans d'autres régions.

Seconde partie : Orientations

I. ENSEIGNEMENT (JEUNES/ADULTES) ET FORMATION (PROFESSIONNELLE/ARTISTIQUE)

1.1. Développement de l'offre d'enseignement dans les écoles, collèges et lycées de la région et de son accompagnement.

Il s'agit d'établir un partenariat avec l'État auquel sont invitées les autres collectivités territoriales de Midi-Pyrénées, se formalisant dans un conventionnement sur la période 2008-2013. Le but est d'engendrer une nouvelle étape de développement de l'enseignement de /et en/ occitan et de définir ses mesures d'accompagnement, dans le cadre des dispositions de l'article L 312-10 du code de l'éducation, issues de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'École du 23 avril 2005, qui prévoit que : « un enseignement de langues et de cultures régionales peut être dispensé tout au long de la scolarité selon les modalités définies par voie de convention entre l'Etat et les collectivités territoriales où ces langues sont en usage. »

Sur le plan réglementaire, les collectivités territoriales se voient en effet dotées par cette loi, de la possibilité de co-définir les modalités de l'enseignement de la langue régionale en usage sur leur territoire respectif alors que jusqu'à présent la définition de celles-ci était du ressort exclusif de l'État.

Ce conventionnement, qui est mentionné au Contrat de Projet État – Région pour la programmation 2007 – 2013, constitue un des piliers du dispositif régional de transmission de la langue et de la culture occitanes.

L'objectif final de cette convention est de développer significativement et de manière cohérente l'offre d'enseignement de la langue occitane et en langue occitane, de coordonner les actions d'information aux familles, d'édition et d'animation pédagogiques en occitan dans l'académie et de valorisation des enseignements de /et en/ l'occitan.

Les objectifs opérationnels sont fixés pour les trois prochaines années et seront réévalués en fonction des résultats et des possibilités lors du bilan d'étape en 2010 :

- Augmentation du nombre de nouveaux sites bilingues publics ouvrant chaque année,
- Augmentation du nombre de nouveaux sites bilingues associatifs ouvrant chaque année,
- Organisation d'un enseignement extensif d'initiation ou de sensibilisation dans un nombre conséquent de nouvelles écoles chaque année, visant à terme une généralisation à toutes les écoles de la région,
- Élargissement de l'offre d'un enseignement d'occitan chaque année à de nouveaux collèges et lycées.

Ce conventionnement définit également les domaines de compétences partagés, l'intervention régionale et les domaines de compétence de l'État.

1.2. Structurer des cours pour adultes au niveau régional (inclus cours à distance) dans le cadre d'une labellisation des cours et des professeurs. Elaboration de matériel pédagogique pour l'enseignement des adultes.

a) Structuration des cours pour adultes au niveau régional

Diagnostic :

Menés depuis longtemps par des militants bénévoles, les cours pour adultes répondent à une demande essentielle d'une frange de la population désirant s'approprier (se réapproprier) des compétences actives en langue occitane.

On assiste depuis quelques années à une professionnalisation des cours. L'enquête sur les cours d'occitan pour adultes menée par un collectif de différents organismes et parue en février 2007 fait état de 24 professeurs enseignant en Midi-Pyrénées. Sur ces 24 professeurs seulement 3 sont salariés à temps plein (un en Haute-Garonne, une en Ariège et un dans le Lot).

L'enseignement pour adultes s'accompagne d'un travail de structuration (en cours) des principaux organismes de cours.

L'activité étant en partie l'apanage de bénévoles, il convient d'accompagner ceux-ci dans leurs enseignements notamment grâce à la professionnalisation de l'enseignement pour adultes.

Il conviendra également de renforcer les cours à distance, qui ont montré un intérêt significatif de la part de personnes ne pouvant pas bénéficier de cours pour adultes classiques.

En outre, des cours seront mis en place sur le réseau régional de formation à distance Pyramide à partir de janvier 2008.

Objectifs :

- Augmenter le nombre de cours pour adultes dispensés dans la région,
- Développer la professionnalisation des cours et encadrer les pratiques bénévoles,
- Contribuer au bon maillage territorial,
- Inciter à la labellisation afin d'améliorer les pratiques pédagogiques.

Mesure :

L'action régionale visera à renforcer les aides aux cours pour adultes. Cela inclut les cours à distance.

Ce renforcement s'opèrera selon les critères suivants :

- la bonne répartition démographique et géographique des cours,
- la professionnalisation et la certification des professeurs,
- la labellisation des cours (label interrégional).

b) Labellisation des professeurs et des cours pour adultes

Diagnostic :

Différents organismes de cours pour adultes se sont associés afin de travailler conjointement à l'élaboration d'un label interrégional de qualité pour les cours d'occitan pour adultes. Celui-ci doit garantir aux apprenants « une qualité égale d'enseignement de l'occitan », tant au niveau de la qualité des cours (garantir que l'occitan est langue enseignée et enseignante ; garantir l'utilisation du Cadre Européen de Référence pour les Langues) qu'au niveau de la compétence des formateurs et des conditions d'accueil.

Un accord de coopération entre les partenaires porteurs du projet a été voté en 2006, fixant les principes du futur label. Celui-ci devrait maintenant rentrer dans une phase expérimentale pour mettre à l'épreuve de la pratique la structuration d'un cahier des charges. Dans le cadre du projet, une enquête en deux parties est menée pour mieux connaître les cours. Les conclusions de la première phase de l'enquête, qui s'est concentrée sur le public des cours et sur les enseignants-formateurs, ont été présentées en février 2007 à Orthez. La seconde phase de l'enquête, qui s'adresse aux structures de formations, est menée actuellement.

Objectifs :

- Attester de la qualité des cours dispensés,
- Augmenter la cohérence des cours pour adultes,
- Établir un cadre interrégional commun de référence pour les cours pour adultes.

Mesure :

La Région participera, par son action, à la mise en place d'un label interrégional des cours d'occitan sur son territoire et en Occitanie.

c) certification des formateurs en langue et culture occitanes

Diagnostic :

Les professeurs d'occitan pour adultes, ne disposent pas d'une certification sanctionnant leurs compétences linguistiques et pédagogiques. Une certification leur permettrait d'être valorisés et reconnus dans leur pratique et attesterait par ailleurs de la qualité des cours, conformément à la structuration du label interrégional des cours pour adultes.

Objectifs :

- Sanctionner et valoriser la compétence pédagogique et linguistique des professeurs
- Contribuer à la qualité des cours.

Mesure :

La Région étudiera la possibilité, en lien avec l'État et les Institutions concernées, de définir et de mettre en place une certification des professeurs d'occitan (bénévoles et professionnels), en relation avec le label interrégional.

L'équivalence entre la certification et une ou plusieurs unités de valeur dans le cursus universitaire (à définir ultérieurement avec les Universités intéressées) sera recherchée.

Cette certification devrait, entre autres, sanctionner de façon objective les compétences pédagogiques et linguistiques des professeurs.

d) Mise en place d'une rencontre annuelle des professeurs d'occitan pour adultes.

Diagnostic :

La pratique des cours d'occitan pour adultes, qu'elle soit à titre bénévole ou professionnel, ne dispose pas de moments d'échange entre les professeurs d'occitan de Midi-Pyrénées. Pourtant, c'est un enjeu majeur que de permettre un échange entre les différentes pratiques qui permettrait de satisfaire à des nécessités pédagogiques de première importance dans la perspective d'un suivi et d'une amélioration constante de la qualité des cours dispensés.

Objectifs :

- Permettre d'augmenter les qualités pédagogiques de chaque professeur, par l'échange des expériences de chacun,
- Renforcer la cohérence des cours pour adultes et des pratiques pédagogiques,
- Améliorer la connaissance des pratiques pédagogiques spécifiques envers les adultes.

Mesure :

Par son action, la Région favorisera l'organisation d'un rassemblement annuel des professeurs pour adultes en Midi-Pyrénées. Ce rassemblement s'adresserait à l'ensemble des professeurs pour adultes, qu'ils soient professionnels ou bénévoles, notamment dans le cadre de la mise en place du label interrégional des cours pour adultes.

e) Certification des apprenants.

Diagnostic :

Une convention a été passée en 2006 entre un opérateur des cours pour adultes et l'Université de Toulouse le Mirail afin d'établir une équivalence entre la certification des apprenants (à l'issue des cours pour adultes dispensés par la structure associative) et une Unité de valeur de la licence d'occitan.

Une généralisation de ce partenariat à grand nombre de cours répondant à un cahier des charges précis établis par les partenaires du projet de label interrégional des cours pour adultes et l'Université permettrait non seulement d'accroître de façon conséquente le nombre de personnes potentiellement intéressées par un cursus universitaire, mais permettrait également une valorisation institutionnelle des cours d'occitan pour adultes tout en établissant des passerelles avec la formation universitaire.

Objectifs :

- Sanctionner et valoriser les compétences acquises par les apprenants, y compris sur le marché du travail.
- Établir des passerelles entre les cours associatifs et la formation universitaire.
- Valoriser les cours d'occitan pour adultes.
- Permettre un complément de formation aux étudiants engagés dans la filière universitaire.

Mesure :

La Région étudiera les possibilités, en lien avec les collectivités intéressées et l'État, de définir et mettre en place une certification des apprenants donnant si possible équivalence avec certaines unités de valeur du cursus universitaire. Cette action pourrait se faire en lien avec l'Université de Toulouse le Mirail.

Afin de garantir l'indépendance de l'organisme certifiant, il conviendra que celui-ci ne soit pas lui-même opérateur de cours pour adultes.

f) Elaboration de matériel pédagogique

Diagnostic :

L'enquête sur les cours d'occitan pour adultes a révélé que les besoins exprimés par les professeurs sont pour une grande part d'ordre pédagogique. Le manque de matériel pédagogique gêne bon nombre de professeurs dans leur pratique de transmission.

D'autres parts, il s'agit de permettre au grand nombre de personnes ne pouvant pas bénéficier de cours (contraintes organisationnelles, absence de cours à proximité...) de pouvoir néanmoins apprendre l'occitan à distance. Ceci constitue une mesure nouvelle phare de ce schéma régional.

Objectifs :

-Créer les outils pédagogiques spécifiques pour l'apprentissage de l'occitan par les adultes
-Créer de nouveaux outils performants d'apprentissage de l'occitan à distance afin de les rendre accessibles au plus grand nombre.

Mesure :

La Région participera à l'élaboration de matériel pédagogique spécifique aux adultes pour mieux accompagner leur apprentissage et leur progression.

Ce matériel pourrait prendre notamment la forme :

1°) d'un site Internet à destination des apprenants et des professeurs (avec liens sur le Portail Internet interrégional sur l'occitan) comprenant :

- une méthode d'apprentissage pour apprendre l'occitan en ligne,
- un renvoi sur un dictionnaire informatisé,
- Des leçons à télécharger en complément des cours pour adultes (textes, sons en mp3 et vidéos, exercices et corrections écrit/oral),
- Un forum de discussion.

Ce site doit servir tant aux personnes désirant apprendre l'occitan et ne pouvant bénéficier d'un cours d'occitan à proximité qu'aux personnes suivant des cours et désirant un complément de formation, ainsi qu'aux professeurs désirant échanger sur leurs pratiques pédagogiques.

Ce site pourrait être intégré au site Internet de la Région si le projet est porté en Midi-Pyrénées. Si d'autres Régions désirent s'associer au projet, un site autonome pourra être discuté.

2°) De cours radiophoniques ou audiovisuels hebdomadaires.

3°) D'ouvrages à destination des apprenants (livres de cours, méthodes, CD, DVD...).

1.3 Étendre l'offre de la formation professionnelle en Occitan

a) Offre d'une formation intensive en occitan dans le cadre de la formation professionnelle

Diagnostic :

La professionnalisation de l'action culturelle occitane a créé des besoins en personnels bilingues qui sont actuellement supérieurs aux demandes d'emplois de personnes compétentes en langue et culture occitanes.

Ce manque de demandeurs d'emplois bilingues sur le marché du travail s'exprime très clairement dans le cadre du concours régional bilingue des professeurs d'écoles, qui sur 10 postes ouverts l'an dernier en Midi-Pyrénées en 2007, n'a pu en pourvoir que 7 faute de candidats.

C'est également la constatation que font différents opérateurs de la langue et de la culture occitanes qui ont des difficultés à recruter les personnes compétentes en langue et/ou culture occitanes et qui correspondent au profil du poste à pourvoir.

Les projets de formation intensive longue qui ont été menés depuis plusieurs dizaines d'année, entre autres en Bretagne [avec les trois organismes de formation : *Roudour* (www.roudour.com), *Skol an Emsav* (www.skolanemsav.com), *Stumdi* (www.stumdi.com)] ont montré des résultats extrêmement satisfaisants non seulement pour ce qui concerne la provision du marché du travail de personnes compétentes en langue et culture bretonnes, et ce dans bon nombre de domaines, mais également pour ce qui concerne la réorientation professionnelle des personnes formées (entre 70 et 80 % des personnes ayant suivi un stage intensif de six mois en breton trouveraient selon eux un emploi dans les six mois suivants).

Selon l'organisme de formation professionnelle *Skol An Emsav*, 6 mois de formation intensive équivalent à 14 ans de cours hebdomadaires du soir.

Objectifs :

-Permettre de produire rapidement des personnes compétentes en occitan et disponibles sur le marché du travail,

-Permettre une formation linguistique pointue aux personnes se destinant à certaines catégories de métiers nécessitant une excellente maîtrise de la langue,

-Offrir à des débutants en langue la possibilité d'acquérir un niveau correct en occitan au bout de six mois de formation.

Mesure :

La Région envisagera la mise en place sur cinq ans d'une formation professionnelle intensive.

La formation, qui dure six mois, s'adressera notamment aux

- Demandeurs d'emploi
- Étudiants
- Salariés bénéficiant d'un congé formation

Une certification pourra être remise en fin de formation (cf. 1.2 c). Un bureau de suivi, au sein de l'organisme de formation, sera chargé de l'orientation et de l'accompagnement des personnes formées.

La Région pourra également soutenir des formations courtes d'une semaine (35 h) qui s'adresseront plus particulièrement aux personnes ne pouvant pas participer à des formations longues.

b) Ouverture d'une licence professionnelle dédiée à l'action culturelle occitane

Diagnostic :

Le projet de création d'une licence professionnelle dédiée à l'action culturelle en langue et culture occitanes a été retenu dans le cadre de l'appel à projet euro-régional en 2006. Son élaboration est en cours.

Objectif :

-Former des cadres de l'action culturelle aux enjeux territoriaux et aux enjeux du multilinguisme.

Mesure :

La Région favorisera par son action, l'ouverture et le fonctionnement d'une licence professionnelle à destination des futurs agents culturels spécialisés en langue et culture occitanes.

La Région pourra en outre recevoir des stagiaires issus de ce cursus dans différents secteurs touchant au développement du territoire, la cohésion sociale et l'action culturelle au travers de l'occitan.

c) Formation linguistique et professionnelle des journalistes d'expression occitane

Diagnostic :

Lors de ses diverses réunions, le comité de liaison et le comité conseil « langue et culture occitanes » ont vivement fait remarquer que les médias ont un rôle crucial sur l'image d'une langue et d'une culture : en effet toute langue qui ne dispose pas de médias performants et professionnels est vouée à la disparition dans une société moderne.

De fait, les organismes médiatiques d'expression occitane existent et expriment le besoin pressant de recruter des personnes formées et qualifiées. Cependant, il n'existe pas pour l'heure de formation spécifique au journalisme en occitan, si bien que les organismes forment eux-mêmes les journalistes sans en avoir réellement les moyens (d'un point de vue technique, linguistique ou culturel). Cela représente un frein à la qualité des programmes et des articles produits.

Objectifs :

-Augmenter la qualité linguistique et technique des programmes et articles produits,
-Susciter et accompagner les vocations.

Mesure :

Outre la formation initiale qui pourra prendre la forme définie dans la mesure 1.3.a), la Région étudiera la possibilité de mettre en place ou soutenir une formation continue des journalistes.

d) Enseignement linguistique spécialisé dans les formations sanitaires et sociales de la région

Diagnostic :

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales a étendu la compétence régionale au cycle de formation professionnelle initiale aux formations sanitaires et sociales.

Certains types de professions sanitaires et sociales sont particulièrement en contact avec des personnes occitanophones parmi lesquelles les personnes âgées qui pour certaines d'entre elles ne s'expriment qu'exclusivement en occitan. En outre, le développement désiré de crèches immersives pourra nécessiter la formation d'aides maternelles et assistantes sociales en occitan.

Objectif :

-Augmenter le nombre de personnes compétentes en langue et culture occitanes dans les métiers sanitaires et sociaux afin de :

- Contribuer à l'ouverture de crèches en langue occitane
- Contribuer à assurer un service en langue occitane pour les personnes ayant cette langue comme langue maternelle (langue affective)

Mesure :

La question de la formation à la langue et à la culture occitanes dans le cadre des formations sanitaires et sociales sera examinée lors de la rédaction du futur schéma régional des formations sanitaires et sociales (2012). Une attention particulière sera ainsi portée aux formations débouchant sur des métiers exposés à l'usage de l'occitan : assistantes maternelles, puéricultrices, aides soignant(e)s, aides à domicile...

En attendant cette date, la formation initiale pourra être assurée par la formation intensive visée à l'action 1.3 a).

e) Formation linguistique et culturelle du personnel du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Diagnostic :

L'occitan a été intégré au plan de formation adopté en 2007.

Objectifs :

- Permettre à chaque agent de la Région qui le désire d'apprendre la langue occitane.
- Renforcer l'intérêt des agents pour la langue et la culture occitanes

Mesure :

Une formation à la langue et à la culture occitanes sera proposée à partir de septembre 2008 aux personnels de la Région Midi-Pyrénées et de ses satellites. Il s'agira de cours d'occitan hebdomadaires d'une heure et demi chacun sur trois niveaux : débutants, moyens et confirmés.

La Région étudiera la possibilité de réaliser cette formation en lien avec le CNFPT.

1.4 Étendre l'offre de la formation artistique en Occitan

a) Développement de l'offre de cours de chants, musiques et danses occitanes dans les écoles de musique.

Diagnostic :

La pratique de la musique et de la danse occitanes est sous-représentée dans la région en raison de la faiblesse de l'offre d'enseignement de la part des écoles de musique.

Localement, là où une offre conséquente et de qualité est organisée, les cours connaissent un succès important. Une généralisation de l'offre des cours pourrait être organisée progressivement afin de toucher l'ensemble du territoire régional. Cela peut passer par une diminution du coût des cours afin de les rendre plus attractifs pour les écoles de musique.

Objectif :

-Augmenter l'offre de cours de danses et de musiques traditionnelles en Midi-Pyrénées
-Augmenter le vivier de musiciens et danseurs traditionnels, permettant par la suite une augmentation quantitative et qualitative de la création.

Mesure :

La Région participera au développement de l'offre de cours de musiques et danses traditionnelles occitanes dans les écoles de musiques ou de danses de Midi-Pyrénées, notamment dans le cadre de ses compétences et de ses dispositifs.

b) Agrément des professeurs de chants, musiques ou danses traditionnelles.

Diagnostic :

Afin de contribuer l'action précédente, il conviendra de rechercher au préalable à établir un agrément des professeurs de chants, musique ou danses occitanes.

Objectif :

-Repérer les professeurs de musique ou de danse compétents et volontaires afin de contribuer à l'action précédente.

Mesure :

La Région étudiera les possibilités, en lien avec l'État et les collectivités concernées, de mettre en place un agrément des professeurs de musique, danse et chant traditionnels occitans. Cet agrément aura pour objectif d'assurer à la fois l'augmentation de l'offre et la qualité des interventions dans les diverses écoles de musique de la région. Cet agrément comprendrait également une partie linguistique en occitan (niveau A1 du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues, sauf professeurs de chant : niveau B1).

Les professeurs et intervenants agréés pourront contribuer aux campagnes d'information-sensibilisation dans les établissements scolaires de la région (cf 1.1 : Développement de l'offre d'enseignement dans les écoles, collèges et lycées de la région et de son accompagnement.).

Pour ce qui concerne la formation, des stages de musiques, chants et danses pourront être organisés plusieurs fois par an avec des professeurs titulaires du Diplôme d'État ou du Certificat d'Aptitude afin de permettre (entre autres) de préparer les épreuves d'agrément.

c) Formation artistique professionnelle initiale en arts dramatiques occitans

Diagnostic :

Aucune formation artistique professionnelle initiale au théâtre occitan n'existe pour l'heure. Certaines compagnies professionnelles doivent assumer par elle-même la formation des artistes d'expression occitane.

Objectifs :

- Augmenter l'attractivité de la profession, susciter des vocations
- Augmenter les compétences linguistiques et artistiques des comédiens d'expression occitane
- Renforcer et aider la professionnalisation de la discipline.

Mesure :

1°) L'action régionale visera à la création d'une formation artistique au théâtre d'expression occitane :

- formation de 2nd cycle spécifiquement occitane (à destination des lycéens. Ce projet pourra éventuellement être mené (en partie) dans le cadre des Projets d'avenir).
- formation professionnelle artistique initiale

2°) La Région Midi-Pyrénées, en collaboration avec les autres Régions d'Occitanie, étudiera la possibilité de déposer une demande de certification de cette structure en conservatoire régional capable de délivrer les diplômes nationaux existants avec la mention Occitanie.

Pour ces deux points, la qualité linguistique est un élément fondamental de la formation et de la certification

II. POLITIQUE MEDIATIQUE

2.1 Développement et structuration des radios et médias d'expression occitane

Diagnostic :

Bon nombre de radios Midi-Pyrénéennes sont intéressées par une structuration et une augmentation de la diffusion de programmes en occitan.

Mais elles manquent pour l'heure de moyens de fonctionnement afin d'établir des programmes plus nombreux et de meilleure qualité.

Un renforcement des coopérations par le biais d'une fédération interrégionale est attendue par celles-ci, avec le soutien des Institutions.

Objectifs :

-Augmenter la capacité des médias à produire et diffuser des programmes et articles en langue occitane,

-Augmenter la visibilité des radios et des médias en Midi-Pyrénées et plus largement en Occitanie,

-Développer des émissions d'actualité, culturelles ou autres en langue occitane,

-Augmenter la qualité linguistique et rédactionnelle des programmes et productions,

-Offrir la possibilité à chaque personne en Midi-Pyrénées d'accéder à une programmation radiophonique en langue occitane,

-Soutenir la professionnalisation des radios et médias d'expression occitane.

Mesure :

La Région s'efforcera de développer et structurer les radios occitanophones. La possibilité que cette mesure soit réalisée via le financement d'une plateforme associative fédérant les radios et médias produisant des programmes et articles en occitan sera privilégiée.

2.2 Mise en place d'un portail internet dédié à la langue et à la culture occitane.

a) Mise en place d'un portail internet institutionnel interrégional dédié à la langue et à la culture occitanes.

Diagnostic :

La visibilité de la langue et de la culture occitanes sur Internet pourrait grandement être augmentée par le fonctionnement d'un site « portail » dédié à la langue et à la culture occitanes. Ce portail, porté par les Institutions, permettrait une visibilité accrue de l'ensemble des actions liées à la langue et à la culture, particulièrement pour ce qui concerne les publics non familiarisés par ces actions (publics internationaux (chercheurs, touristes...), nouveaux arrivants, Midi-Pyrénéens ou plus généralement occitans désirant en savoir plus... Ce portail représenterait, en plus de ses contenus propres, l'entrée de l'ensemble des sites professionnels dédiés à la langue à la culture occitanes, des liens avec les sites des collectivités territoriales et des services de l'État partenaires et ce pour toutes les régions occitanes.

En cela ce portail se doit d'être un outil interrégional multilingue.

La Région Languedoc-Roussillon en a fait une mesure phare de son plan de politique linguistique et culturelle.

Objectif :

- Augmenter la visibilité de l'occitan sur Internet
- Recenser et indexer les principaux sites professionnels dédiés à la langue et à la culture occitanes.
- Renforcer la visibilité des grandes politiques régionales et interrégionales envers l'occitan.

Mesure :

La Région pourra participer au fonctionnement d'un portail interrégional occitan.

Les missions essentielles de ce site pouvant être :

- Informer (actualités, agenda) ,
- Fournir des liens vers des outils (traduction, logithèque dictionnaire, recherche...etc.) et d'autres sites ressources,
- Mettre à disposition du contenu (photothèque, podcasts, fiches documentaires, atlas),
- Valoriser les actions menées en faveur du développement de la langue dans tous les domaines (rubrique « coup de projecteur par exemple»)

2.3 Création d'un support audiovisuel dédié à la langue et la culture occitanes dans l'optique de la création d'une télévision inter/euro régionale

a) Etude de faisabilité d'une télévision occitane inter/euro régionale sur Internet et puis numérique hertzienne.

Diagnostic :

Il apparaît que la mesure correspondant à ce point est une étape, nécessaire, mais temporaire, de la création d'une télévision diffusée sur les ondes hertziennes ou sur le câble. La Région Aquitaine s'est positionnée comme chef de file de cette action interrégionale, à laquelle pourraient participer d'autres Régions et collectivités territoriales ainsi que l'État.

Objectif :

-Déterminer la faisabilité d'un canal audio-visuel Internet puis numérique-hertzien d'expression occitane.

Mesure :

La Région pourra participer à la réalisation d'une étude de faisabilité d'une télévision occitane inter/euro régionale. Il s'agit d'une étude de faisabilité technique d'une web tv qui serait commandée en 2008. Une seconde enquête ultérieure concernerait l'étude de faisabilité d'une télévision numérique-hertzienne inter et eurorégionale. Elle s'appuierait en particulier sur les résultats obtenus par la webtélé interrégionale.

Ces deux enquêtes devront prendre en compte l'évolution institutionnelle récente de l'occitan en Catalogne et en Espagne. (cf. supra)

b) Création d'un organisme de production audiovisuelle en langue occitane

Diagnostic :

Les difficultés de la création audiovisuelle occitanes sont dues à deux facteurs :

- la pauvreté des moyens de diffusion (à laquelle les mesures 2.3.a)c) tentent de remédier)
- l'absence de structure de création qui alimente régulièrement les supports déjà existants (sur internet comme sur les ondes hertziennes).

Le développement de canaux de diffusions audiovisuels pour l'occitan nécessite qu'au préalable, une action sur la production audiovisuelle soit réalisée.

Avant cela, la multiplication des canaux due à l'arrivée du numérique hertzien en France fait que des programmes d'expression occitane trouveront beaucoup plus facilement qu'avant des moyens d'être diffusés. En outre, l'officialisation récente de l'occitan en Catalogne pourrait déboucher sur un besoin important de diffusion de programmes en langue occitane.

Objectifs :

- Augmenter significativement la quantité et la qualité des programmes audio-visuels en langue et culture occitanes,
- Répondre à la demande croissante des nouveaux canaux audiovisuels de diffusion de programmes (dont web-TV).

Mesure :

La Région étudiera, en partenariat avec les autres collectivités intéressées, à la faisabilité du missionnement d'un organisme de production audiovisuelle en langue occitane. Cet organisme travaillera à la production en nombre de programmes qui s'adresseront premièrement à la WEB télévision occitane (mesure 2.3 c) mais aussi aux chaînes désirant diffuser ces programmes (sous condition). Elle réalisera captages de concerts, de pièces de théâtres (aide à la diffusion des artistes professionnels), documentaires, fictions, cours d'occitan...

Elle réaliserait notamment le doublage ou la création d'au moins une série destinée aux adolescents.

c) Création d'une Web TV interrégionale occitane

Diagnostic :

L'occitan ne bénéficie pas de chaîne de télévision dédiée sur les ondes hertziennes, sur le câble, ni même sur la TNT.

Selon le rapport du cabinet Agriate sur les enjeux de la langue et de la culture occitanes dans les relations interrégionales et eurorégionales, l'offre audiovisuelle « régulière » en occitan est pauvre malgré « la grande liberté de décrochage dans le cahier des charges de France 3 Sud imposée par le CSA ». Le rapport poursuit : « l'occitan est la seule langue européenne, qui avec un tel niveau de locuteurs, ne possède pas de chaîne de télévision consacrée ».

Il faut enfin noter qu'en terme d'affichage, de promotion et de valorisation de la culture, la télévision est un des supports accessibles par le plus grand nombre, visible par des populations étrangères ; c'est un vecteur d'affichage extrêmement « efficace ». Cette télévision web interrégionale serait un premier pas vers une télévision numérique hertzienne, projet potentiellement réalisable à moyen terme en raison de l'officialisation récente de l'occitan en Catalogne¹.

Selon l'Agence Régionale pour le Développement de la Société de l'Information en Midi-Pyrénées (ARDESI), la proportion de foyers connectés à l'Internet haut-débit en Midi-Pyrénées était de 34 % en 2006 (contre 16 % en 2004 et 5 % en 2002).

Le rapport de la commission média de l'Amassada mise en place par le Conseil Régional d'Aquitaine précise, qu'une web TV « offrirait une première vitrine à des productions audiovisuelles occitanophones qui n'ont à ce jour aucun débouché naturel. (...) Elle répondrait à une vraie attente, tant d'un public occitanophone que d'un public qui, sans être occitanophone, recherche des témoignages sur la présence et les réalités contemporaines de la langue occitane et souhaite s'initier à cette langue ». Elle pourrait aussi selon l'Amassada d'Aquitaine, « jouer un rôle d'appui pédagogique aux différentes formes d'apprentissage et d'enseignement de la langue occitane (immersif, optionnel, initiation, cours du soir...) »

Pour Midi-Pyrénées, le comité de liaison « langue et culture occitanes » a également souligné l'importance stratégique de ce projet et sa faisabilité à brève échéance. Cela constitue une mesure nouvelle forte du présent schéma.

¹ L'occitan est depuis le mois d'août 2006 langue co-officielle de la Catalogne et langue constitutionnelle espagnole. Les dispositions ratifiées par l'Espagne dans la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires prévoient la création d'au moins une chaîne de télévision et de radio publiques pour chaque langue constitutionnelle sur leur territoire où elles sont co-officielles .

Objectifs :

- Augmenter la visibilité des productions audiovisuelles occitanes,
- Permettre une diffusion large des productions occitanes,
- Participer à l'information des Midi-Pyrénéens et des autres Occitans,
- Augmenter la visibilité de l'Occitanie, y compris d'un point de vue international,
- Contribuer à créer un canal numérique-hertzien.

Mesure :

La Région, en fonction des résultats de l'enquête préalablement citée et en partenariat avec d'autres Régions, collectivités territoriales et services de l'État concernés par la langue et la culture occitanes, envisagera la possibilité de participer à la création et au fonctionnement d'une WEB télévision occitane interrégionale. Cette action se fera en lien avec l'action précédente de mission d'une société de production audiovisuelle. La Région Aquitaine pourrait être le chef de file de la création de la webTV.

2.4 Développement de la presse écrite d'expression occitane

Diagnostic :

La structuration de la presse écrite en occitan tient à la bonne formation des journalistes qui y travaillent (cf. 1.3.c) et à la création de solides supports de diffusion (cf. 2.1 et 2.3). Cependant, son développement tient à sa capacité à toucher un public le plus large possible. Or, cette capacité est plus difficile à obtenir pour un journal écrit que pour une station de radio ou une chaîne de télévision.

De plus, la presse occitane ne bénéficie pas de soutien interrégional pour sa diffusion alors que son travail touche toutes les régions d'Occitanie.

Objectifs :

-Contribuer aux campagnes d'information – sensibilisation à la langue et à la culture occitanes,

- Permettre une meilleure compréhension des enjeux de l'occitan,
- Susciter le désir d'apprendre à lire et à écrire,
- Aider les organismes de presse d'expression occitane.

Mesure :

La Région proposera à chaque collectivité associée de s'engager à diffuser la presse occitane dans les organes relevant de sa compétence (bibliothèques départementales, MJC, centre de loisirs...) et de commander des articles à la presse occitane, afin d'alimenter ses journaux.

Elle proposera de la même façon de s'engager à diffuser des publicités sur ces médias d'expression occitane.

2.5 Développement de la présence de l'occitan sur le site Internet de la Région.

Diagnostic :

Le site Internet de la Région est un outil important pour le développement de la langue et de la culture occitanes. Il peut être le support de bon nombre d'actions développées par ailleurs dans le présent schéma.

Objectifs :

- Contribuer aux campagnes d'information – sensibilisation à la langue et la culture occitanes,
- Augmenter la visibilité de la politique régionale envers l'occitan,
- Faire du site Internet de la Région un support de la politique régionale de développement de l'occitan.

Mesure :

La Région développera la présence de l'occitan sur son site Internet de manière suivante :

- l'augmentation du nombre d'articles et modules bilingues français – occitan (et multilingues) sur son site, et qui ne concernent pas seulement les sujets traitant de l'occitan.
- la mise en place de modules bilingues (et multilingues) concernant des actions menées par la Région comme : des modules à télécharger pour apprendre l'occitan par Internet, des cartes dynamiques (carte des cours pour adultes, des établissements scolaires où est dispensé un enseignement de /et en/ occitan, des centres culturels occitans de proximité en Midi-Pyrénées...) etc.

III. SOCIALISATION DE LA LANGUE

3.1 Campagne promotionnelle d'information et de sensibilisation à la langue et à la culture occitanes.

L'objet de ce point consiste en une série de mesures destinées à organiser progressivement une sensibilisation généralisée des Midi-Pyrénéens à la langue et à la culture occitanes et à ses enjeux. Cette mesure est fondamentale pour compléter et appuyer l'action d'information-sensibilisation telle que définie par le Conventionnement État-collectivités sur l'enseignement de l'occitan (actions 1.1) et l'ensemble des orientations visées au chapitre II : politique médiatique.

Campagne de communication multi-format

Diagnostic :

Il s'agit par cette mesure, de renforcer notamment la personnalité de la région Midi-Pyrénées, d'inciter les Midi-Pyrénéens et toutes les personnes de passage dans la Région à connaître et à s'intéresser à la langue et à la culture occitanes et à ses enjeux.

Le développement d'outils de communications divers est nécessaire, notamment ceux utilisant les nouvelles technologies.

Objectifs :

- Sensibiliser l'ensemble des Midi-Pyrénéens à la langue et à la culture ainsi qu'à ses enjeux,
- Renforcer l'image occitane singulière et ouverte de Midi-Pyrénées,
- Inciter les Midi-Pyrénéens et autres personnes de passage dans la Région à s'intéresser à la langue et à la culture occitanes,
- Augmenter l'attrait culturel du territoire.

Mesure :

La Région visera par ses actions, à accompagner et développer des campagnes d'information-sensibilisation multilingues sur l'occitan et l'Occitanie. Ces campagnes de communication pourront être multiples quant aux formats.

L'ensemble des organismes de tourisme liés à la Région seront sollicités afin de participer à cette campagne.

3.2 Initiatives institutionnelles de socialisation de la langue

a) Sensibilisation du personnel de la Région et des élus

Diagnostic :

Un des objectifs du présent schéma étant de mettre en place progressivement les conditions d'une sensibilisation généralisée des Midi-Pyrénées à la langue et à la culture occitanes et à ses enjeux, la Région Midi-Pyrénées montrera l'exemple appliquant cette action dès 2008 à l'ensemble de ses personnels.

Objectifs :

- Contribuer à l'information – sensibilisation des personnels de la Région à la langue et la culture occitanes,
- Faire de la Région un exemple dans ce domaine.

Mesure :

Une sensibilisation généralisée à la langue et à la culture occitanes sera organisée pour l'ensemble des agents de la Région Midi-Pyrénées dès 2008.

b) Incitation à l'utilisation de la langue occitane par les organismes subventionnés ou partenaires du Conseil Régional

Diagnostic :

La socialisation de la langue ne peut pas être le seul fait d'une institution : elle doit être transversale si elle veut pouvoir toucher le public et les secteurs les plus larges possibles.

Objectifs :

- Afficher la volonté régionale envers l'occitan et la diversité culturelle à l'ensemble de ses partenaires,
- Inciter ceux-ci à s'intéresser à la question de l'occitan, de la diversité culturelle et du multilinguisme.

Mesure :

Les organismes subventionnés ou partenaires de la Région, notamment dans le cadre de la politique publique partenariale de promotion de l'occitan, se verront proposés de promouvoir, au travers de leurs actions, le bilinguisme français – occitan.

c) Incitation et aides à la mise en place d'une communication bilingue des partenaires et organisations subventionnés au titre de la langue et de la culture occitanes.

Diagnostic :

La socialisation de la langue est liée à l'étendue de son espace de diffusion. Un élargissement de celui-ci pourrait être proposé par la Région.

Objectifs :

Augmenter la visibilité de la langue occitane dans la société,
Faire de l'occitan également une langue de communication pour les actions aidées au titre de la promotion de la langue et de la culture occitanes,
Relier plus fortement promotion de la langue et promotion de la culture,
Faire des structures aidées au titre de la langue et de la culture occitanes les pionniers en matière d'utilisation de l'occitan et du multilinguisme.

Mesure :

Afin d'augmenter la visibilité de l'occitan dans la société et afin de servir d'exemple, les actions subventionnées au titre de « la langue et de la culture occitanes » devront valoriser et utiliser l'occitan de façon visible et en bonne proportion, notamment pour les sites Internet et les documents destinés au grand public (revues, agendas, tracts, affiches...).

d) Développement d'un service public pour l'occitan sur l'ensemble du territoire Midi-Pyrénéen : les « Centres Culturels Occitans de Proximité en Midi-Pyrénées ».

Diagnostic :

De nombreuses associations en Midi-Pyrénées oeuvrent localement à la promotion de la langue et de la culture occitanes. Elles ont permis, souvent avec l'aide de la Région, d'assurer un service public de proximité pour l'occitan. Certaines de ces structures pourraient être intéressées pour, outre leur activité propre, être le relais local des grandes politiques publiques envers l'occitan. Elles pourraient également être intéressées par une professionnalisation afin d'être un moteur local de développement de l'occitan.

Objectif :

- Implanter progressivement sur le territoire de Midi-Pyrénées des lieux de socialisation minimale de la langue et de promotion de la culture occitane,
 - Permettre progressivement à tout Midi-Pyrénéen d'avoir accès, près de son domicile, à un lieu où il pourra trouver une activité minimale autour de la langue et de la culture occitanes (par exemple livres, activités culturelles, cours de langue, accès Internet, poste informatique...),
 - Augmenter la visibilité et l'efficacité à un niveau local des grandes politiques publiques de promotion de l'occitan,
 - Valoriser la langue et la culture occitanes au travers des politiques publiques de proximité,
- Utiliser l'occitan pour valoriser et dynamiser les territoires.
-Créer des lieux relais capables de promouvoir les produits culturels occitans tous supports confondus (livres, CD, DVD, CD rom, logiciels...)

Mesure :

La Région, en collaboration avec les autres collectivités territoriales de Midi-Pyrénées, participera à l'implantation de Centres Culturels Occitans de Proximité en Midi-Pyrénées. Cette implantation pourra être réalisée dans le cadre des projets culturels des territoires Midi-Pyrénéens (Pays, communautés d'agglomération, Parcs naturels régionaux). Les Centres Culturels Occitans de Proximité en Midi-Pyrénées rechercheront à s'inscrire dans une politique territoriale de valorisation du pays (ou parc naturel régional ou communauté d'agglomération), mais également dans une politique régionale de valorisation de la langue

et de la culture occitanes (ils pourront être ainsi le support de manifestations régionales...)

La labellisation « Centre Culturel Occitan de Proximité en Midi-Pyrénées » se fera selon un cahier des charges à définir conjointement avec l'ensemble des structures intéressées par la démarche.

Ces centres pourraient notamment être :

- des associations en réseau
- des associations indépendantes
- des associations plateforme
- d'autres structures ayant une activité culturelle.

e) Favoriser la langue et la culture occitanes dans les initiatives publiques et privées

Diagnostic :

De nombreux organismes publics ou privés s'approprient la personnalité occitane de la région afin de valoriser leurs produits ou leur activité. Ces références à l'occitan ou à l'Occitanie se font notamment par le choix de noms « occitans » pour tel ou tel produit ou organisme. Mais il manque pour l'heure une politique d'incitation et d'accompagnement de ces initiatives, qui en étant plus nombreuses et plus poussées, pourraient être un marqueur plus fort de la personnalité de notre région et par là même, pourraient renforcer l'attractivité et le dynamisme de notre territoire.

Au cours de l'année 2007, une expérimentation a été menée en Midi-Pyrénées avec l'aide de la Région concernant la création d'un label sur ce thème. Cela c'est fait en s'inspirant des labels « Bai Euskarari » en Pays Basque et « Ya dar Brezhoneg » en Bretagne et qui ont affiché des résultats positifs.

Objectifs :

- Inciter et proposer aux entreprises et autres organismes de valoriser et d'utiliser l'occitan,
- Établir une base de donnée publique des entreprises et organismes valorisant et/ou utilisant l'occitan

Mesure :

Le Conseil Régional soutiendra la mise en place et la diffusion du label répondant aux objectifs précédemment définis en Midi-Pyrénées et si possible en Occitanie au travers d'un partenariat interrégional.

Le label présenterait plusieurs niveaux correspondant à différents seuils de valorisation de la langue et de la culture.

3.3 Redressement de la transmission naturelle de la langue

La question de la transmission de la langue est un thème central de la problématique de la langue et de la culture occitanes à laquelle on a su répondre partiellement par l'enseignement, la création artistique ou la vie associative. Toutefois, la transmission naturelle (familiale, professionnelle, « sociale ») est arrivée à un niveau si faible qu'elle ne suffit pas à maintenir le nombre de locuteurs nécessaires au renouvellement naturel de la langue (30% d'une classe d'âge selon l'UNESCO). La transmission naturelle permettrait pourtant de gagner rapidement de nouveaux locuteurs pour un investissement associatif et institutionnel proportionnellement plus faible que d'autres actions de transmission de la langue.

a) Etablissement d'ateliers sur la transmission de la langue occitane

Diagnostic :

Il n'existe pas pour l'heure de lieux de débats et d'échanges sur la transmission familiale et naturelle. Pourtant de nombreux cas existent où la langue a été transmise de façon consciente et motivée par un ou les deux parents, voire par les grands-parents ou la famille proche. D'autre part, des cas de plus en plus nombreux existent où se sont les enfants, scolarisés dans une école bilingue (publique ou associative), qui incitent les parents à s'intéresser puis à apprendre la langue occitane.

Des débats et échanges sur ce thème pourraient être facilement organisés afin de mieux faire connaître et mieux comprendre les enjeux de la transmission naturelle de la langue. Ils pourraient permettre de montrer que la transmission naturelle de la langue n'est pas un cas isolé de quelques parents motivés, mais qu'au contraire elle est beaucoup plus accessible que ce qu'il ne paraît à première vue, surtout si on inclut la notion de « transmission de l'envie ».

Objectifs :

- Renforcer la prise de conscience que la transmission naturelle de la langue est accessible
- Mieux connaître les apports et les enjeux du multilinguisme

Mesure :

La Région, par son action, favorisera la mise en place d'ateliers pédagogiques dédiés à la transmission de la langue occitane.

Ces ateliers s'adresseront à tous et viseront plus particulièrement :

- les parents
- les grands-parents
- les jeunes futurs parents

A ces ateliers pourraient intervenir, à titre d'exemple :

- des personnes ayant bénéficié de la transmission naturelle
- des personnes ayant transmis la langue naturellement
- un/des sociolinguistes
- des pédagogues
- des professeurs

Ces ateliers peuvent prendre plusieurs formes selon le public, selon le lieu et le mode d'enseignement.

b) Création de supports de communication sur les enjeux de la langue et de la culture occitanes et de sa transmission naturelle, dédié à la grande diffusion

Diagnostic :

Un nombre important de parents ou de grands-parents sont potentiellement en capacité de transmettre la langue occitane ou du moins désirent transmettre l'envie de l'apprendre. Afin d'accompagner ces familles, il semble nécessaire de créer des supports facilement diffusables sur le thème, afin de rassurer si besoin et d'encourager cette envie de transmettre.

De fait, le re-développement de la langue occitane passe grandement par sa transmission naturelle (familiale, professionnelle ou sociale autre) à laquelle il faut éduquer le grand public qui n'a plus ce réflexe. Ces supports aborderaient également l'enseignement, dans les écoles bilingues notamment (immersives ou à parité).

Objectifs :

- Renforcer la prise de conscience de l'importance la transmission naturelle de la langue
- Montrer que cette transmission est accessible, y compris pour les parents ou grands-parents en parlant pas occitan.
- Mieux connaître les apports et les enjeux du multilinguisme

Mesure :

La Région financera la création de supports de communication sur les enjeux de la langue occitane et sa transmission naturelle (en ouvrant également sur le milieu scolaire). La composition de ces supports pouvant être :

- intervention de sociolinguiste(s) traitant du bilinguisme précoce
- reportage dans une école bilingue
- reportage dans des familles bi/plurilingues
- reportage dans des familles monolingues occitanes
- interview de parents ayant transmis la langue/dont le conjoint seul a transmis la langue
- reportage dans un milieu professionnel où l'on utilise la langue occitane
- interview d'enfants ayant vécu le bi/plurilinguisme occitan - langue X
- etc...

Dans un premier temps, il faudra cibler pour sa distribution des lieux et des publics stratégiques (les maternités, les crèches, les écoles maternelles...) Ses contenus seront également en accès libre sur Internet (podcast).

c) Création de matériels favorisant la transmission naturelle de langue

Diagnostic :

Il n'y a pas vraiment pour l'heure, de matériel adapté favorisant la transmission précoce de l'occitan et accompagnant les familles dans cette démarche.

Objectif :

- Soutenir matériellement voire provoquer la transmission naturelle de la langue.

Mesure :

La Région Midi-Pyrénées pourra participer à l'élaboration de matériel destiné à favoriser la transmission de la langue et la culture occitanes aux enfants entre 0 et 3 ans.

Cela pouvant concerner :

- des doublages de productions audiovisuelles (en DVD et podcast) et dessins animés
- des livres pour le plus jeune âge,
- jouets parlant occitan...
- etc.

d) Campagnes de promotion de la transmission naturelle

Diagnostic :

Aucune campagne concernant la transmission familiale n'existe actuellement. Un affichage de la volonté régionale dans ce domaine pourrait inciter les opérateurs de l'occitan à lancer des campagnes de promotion sur l'ensemble de la région et même au delà.

Objectifs :

- Renforcer la prise de conscience que la transmission naturelle de la langue est accessible
- Mieux connaître les apports et les enjeux du multilinguisme

Mesure :

La Région Midi-Pyrénées participera à l'organisation d'une campagne de communication sur la transmission naturelle de la langue. Elle pourra par exemple prendre la forme :

- d'une campagne d'autocollants, de T-shirts, d'affiches etc avec des slogans incitatifs (type : « Parlatz-me occitan », « Ensenhatz-me l'occitan », « cantatz-me l'occitan »...)
- de colloques sur le bilinguisme précoce (en lien avec l'enseignement bilingue précoce)

e) Faciliter l'ouverture de crèches bilingues ou immersives

Diagnostic :

Le constat pour les crèches bilingues en Midi-Pyrénées est triple :

- il n'y en a aucune dans la région
- la tranche d'âge allant de 0 à 3 ans est une période clef pour l'acquisition de la langue et l'installation du bilinguisme
- elles peuvent intéresser potentiellement l'ensemble des Midi-Pyrénéens, en particulier les familles non-occitanophones s'intéressant au multilinguisme.

Objectif :

- Favoriser l'ouverture de crèches immersives en Midi-Pyrénées

Mesure :

-La Région invitera l'ensemble des partenaires concernés (Communes, Département, CAF) à réfléchir à cette question et envisager des expérimentations.

3.4 Valorisation de l'occitan chez les pré-adolescents

a) Traduction et commande de romans, BDs, nouvelles, revues, destinés aux cycles 3 et aux préadolescents.

Diagnostic :

Les pré-adolescents ne disposent de pratiquement aucun ouvrage en langue occitane qui leur soit dédié. Il y a un vide éditorial qui doit être comblé afin de continuer à intéresser cette classe d'âge à la langue et à la culture occitanes.

Objectifs :

- Renforcer la prise de conscience de l'occitan chez les adolescents
- Créer des outils adaptés aux adolescents occitanophones

Mesure :

La Région Midi-Pyrénées favorisera l'édition, la distribution et la promotion d'ouvrages pour les pré-adolescents (traductions ou adaptation).

b) Séries audiovisuelles (cf action 2.3)

3.5 Valorisation économique de la langue et de la culture occitanes

a) Valorisation et diffusion de l'emploi « occitan » (agence d'emplois)

Diagnostic :

Longtemps dominés par le domaine de l'enseignement (écoles, collèges, lycées, universités), les métiers nécessitant des compétences linguistiques et/ou culturelles en occitan sont de plus en plus nombreux et diversifiés. Cette évolution, sensible depuis un peu moins d'une dizaine d'année, tendra probablement à se renforcer car aujourd'hui un certain nombre de collectivités élaborent des plans de développement de la langue et de la culture occitanes. Il s'agit notamment, outre les métiers de l'enseignement, de métiers liés à l'action culturelle (collectivités, associations), à l'information (médias), à l'enseignement aux adultes, aux arts vivants.

D'autre part, le nombre de personnes sur le marché du travail ayant la compétence en occitan et connaissant les opportunités professionnelles qu'ouvre la maîtrise de l'occitan s'avère aujourd'hui largement insuffisant au regard de la demande de personnes qualifiées dans ce domaine.

Objectifs :

- Permettre une meilleure visibilité des offres d'emplois liés à la langue et la culture occitanes,
- Faciliter le recrutement de personnes compétentes pour ce type de métier,
- Établir des données objectives sur le marché du travail autour de la langue et de la culture occitanes,
- Augmenter le nombre de candidats aux postes et aux filières de formation liés à la langue et à la culture occitanes.

Mesure :

Le Conseil régional Midi-Pyrénées ouvrira une réflexion sur cette question avec l'ensemble des partenaires concernés pour aboutir à un plan d'action en 2009.

b) Valorisation et diffusion de la compétence occitane (pages jaunes)

Diagnostic :

Les opérateurs dans le domaine de la langue et de la culture occitanes ou utilisant la langue et la culture occitanes sont extrêmement variés et nombreux. Or pour la très grande majorité d'entre eux, leur reconnaissance est un fait local ou relativement limité dans l'espace.

Le développement de la langue et de la culture occitanes ne fera qu'accentuer les besoins d'interconnexions entre tous ces opérateurs. Un recensement de toutes les compétences dans le domaine de la langue et de la culture occitanes s'avère indispensable afin que chaque personne en recherche d'un service ou d'une compétence puisse trouver rapidement et facilement la structure ou l'interlocuteur désiré.

Objectifs :

- Permettre une meilleure visibilité des compétences liées à la langue et à la culture occitanes ou en langue et culture occitanes,
- Indexer dans une base de données publique l'ensemble des opérateurs ayant des compétences liées à la langue et à la culture occitanes ou en langue et culture occitanes,
- Disposer de données objectives sur le monde économique et culturel lié à la langue et à la culture occitanes.

Mesure :

La Région soutiendra la mise en place d'un service des « pages jaunes » ou « service de la compétence » dédié aux compétences liées au maintien et au développement de la langue et de la culture occitanes.

Ce service de la compétence « pages jaunes » prendra la forme d'une base de donnée accessible à tous et gratuitement sur Internet. Il fera éventuellement l'objet d'une parution annuelle sur papier qui pourrait être mise en vente.

Afin d'être au plus près du terrain, il nécessaire de disposer de relais départementaux ou locaux sur l'ensemble du territoire régional et interrégional.

3.6 Création d'itinéraires gastronomiques, botaniques, archéologiques, et de tourisme bilingue français-occitan..

Diagnostic :

Un tourisme en recherche de plus d'authenticité, particulièrement sur les aspects culturels, se développe en Midi-Pyrénées.

Or, pratiquement aucun opérateur ne s'est positionné à ce jour sur un développement touristique axé sur les aspects linguistiques, culturels, gastronomiques et historiques de l'Occitanie,

Objectifs :

-Potentialiser le tourisme autour du patrimoine linguistique et plus largement la personnalité de Midi-Pyrénées, conformément aux dispositions prévues par le Schéma régional du tourisme,

-Améliorer la visibilité de la langue, de la culture, de l'histoire... occitanes non seulement envers des publics extérieurs mais également envers les Midi-Pyrénéens.

Mesure :

Le Conseil Régional, en lien avec le Comité Régional du Tourisme, veillera à inciter et à subventionner des projets visant à la valorisation en terme de tourisme, de la personnalité de la région Midi-Pyrénées. La faisabilité de la création de centres de vacances bilingues et immersifs sera également étudiée. Les liens historiques liant l'Occitanie aux autres pays européens, méditerranéens ou autres seront considérés comme une plus value. Une information des opérateurs de tourisme sera organisée par le CRT.

3.7 Mise en place d'une signalétique bilingue français-occitan en Midi-Pyrénées

Diagnostic :

Une signalétique bilingue est un marqueur extrêmement important de la personnalité d'une région. Les expériences menées notamment en Pays basque et en Bretagne montrent des résultats très positifs pour la sensibilisation des habitants et des personnes de passage (dont touristes).

Objectifs :

- Augmenter la visibilité de la langue occitane en Midi-Pyrénées,
- Susciter l'intérêt des Midi-Pyrénéens et des personnes extérieures de passage en Midi-Pyrénées,
- Intéresser les personnes au multilinguisme.

Mesure :

La Région étudiera les possibilités de mettre progressivement en place une signalétique bilingue français occitan (visuelle et auditive) pour les édifices qui relèvent de sa compétence :

- Hôtel de Région et annexes ainsi que les sièges des organismes associés Comité Régional du Tourisme, Centre Régional des Lettres... (priorité à l'édifice de la Zac des Menuisiers puis tout nouveau bâtiment appartenant à la Région, et généralisation progressive pour les anciens bâtiments),
- lycées (cf. conventionnement sur l'enseignement),
- gares,
- Trains Express Régionaux,
- autoroutes (panneaux d'entrée dans le territoire régional) etc.

La même démarche sera demandée aux structures conventionnées au titre de la langue et de la culture occitanes qui doivent elles aussi favoriser la présence écrite et sonore de la langue occitane.

Dans le cadre de la nouvelle politique publique partenariale de valorisation de l'occitan, la Région invitera également les autres collectivités et l'État à cette démarche de valorisation de l'occitan.

**IV. RENFORCEMENT DE LA CULTURE OCCITANE, DE LA CREATION
ET DE LA DIFFUSION ARTISTIQUES**

4.1 Encourager la création d'œuvres littéraires en occitan et structurer leur diffusion

a) organisation de lectures publiques

Diagnostic :

Les libraires spécialisés dans la vente du livre occitan font remarquer que la difficulté à vendre les ouvrages en occitan (ou leurs traductions), et plus particulièrement la littérature (ce constat ne concerne pas les ouvrages pédagogiques), tient au manque de publicité. Il faut en outre noter que les lectures en occitan dans le cadre du Marathon des Mots (session 2007) ont eu un écho inattendu auquel les libraires déjà cités ont été sensibles. Une valorisation du livre par le biais de lectures publiques permettrait d'évidence d'augmenter la diffusion des livres.

Objectifs :

- Assurer une meilleure visibilité de la langue occitane littéraire,
- Augmenter l'intérêt envers l'écrit occitan.

Mesure :

La Région participera au financement de lectures publiques en occitan. Cette aide régionale tiendra compte de :

- la qualité littéraire des textes,
- la bonne répartition géographique des lectures,
- la bonne répartition temporelle des lectures,

Les lieux qui accueilleront ces manifestations seront :

- les centres culturels occitans de proximité en Midi-Pyrénées,
- les festivals et journées de l'écriture (journées du livre...),
- etc.

b) organisation d'un événement en Midi-Pyrénées autour du livre et des langues de l'eurorégion en Midi-Pyrénées

Diagnostic :

Un grand événement autour du livre occitan associant les autres langues de l'Eurorégion permettrait une meilleure visibilité de l'écrit occitan. De plus cela favoriserait les confrontations littéraires entre différentes langues soeur.

Objectifs :

- Permettre une meilleure visibilité de l'écrit occitan,
- Permettre une confrontation littéraire entre les langues de l'Eurorégion,
- Participer à augmenter la visibilité de l'Eurorégion en Midi-Pyrénées.

Mesure :

La Région étudiera avec le Centre Régional des Lettres, sa participation à l'organisation d'un événement sur le livre et les langues de l'eurorégion. Cet événement développera un point

de vue singulier sur le livre à partir d'un point de vue occitan. En particulier, la communication autour et pendant cet événement sera dans un cadre résolument multilingue.

4.2 Aide à la création et à la diffusion des spectacles vivants et des produits en dérivant.

a) création d'une plateforme interrégionale de soutien à la création et à la diffusion du spectacle vivant d'expression occitane

Diagnostic :

Depuis quelques années, on assiste à une « interrégionalisation » de la création et de la diffusion artistique d'expression occitane qu'il conviendrait de potentialiser.

Objectifs :

- Soutenir la production artistique d'expression occitane,
- Soutenir la diffusion, notamment de façon interrégionale et en dehors de l'Occitanie,
- Contribuer à la formation artistique et à la sensibilisation aux expressions artistiques occitanes,
- Constituer un centre de ressource artistique.

Mesure :

La Région Midi-Pyrénées participera à la mise en place et au fonctionnement d'une plateforme interrégionale de promotion des artistes d'expression occitane. Les objectifs de cette plateforme étant les suivants :

- Contribuer à la professionnalisation de la filière occitane « spectacle vivant »,
- Favoriser l'émergence de créations artistiques contemporaines d'expression occitane, prioritairement interrégionales,
- Consolider le réseau de diffuseurs « occitans »,
- Développer la diffusion de la création occitane dans les réseaux « classiques » du spectacle vivant,
- faire fonctionner un centre de ressources de l'art d'expression occitane.

b) Soutien régional à la création, à la diffusion et à l'accompagnement des artistes

Diagnostic :

La musique, le chant, mais aussi le conte et le théâtre de rue sont des vecteurs forts de la popularisation de la langue et de la culture occitanes depuis les premières années de son renouveau contemporain.

La Région Midi-Pyrénées, par le biais de son intervention au titre de la langue et de la culture occitanes, a depuis longtemps favorisé la production et la diffusion artistique d'expression occitane, qui connaît un renouveau certain depuis quelques années. Cela passe par l'aide aux festivals, l'aide à la création, l'aide à la diffusion.

Aujourd'hui en outre, différentes agences ou organismes professionnels artistiques d'Occitanie entendent aujourd'hui s'associer afin d'accompagner, promouvoir et diffuser des artistes d'expression occitane.

Objectifs :

- Accompagner et développer professionnellement des artistes émergents
- Mise en place d'outils et de moyens nécessaires à la diffusion et à la promotion des artistes d'expression occitane,
- Augmenter la qualité de la création artistique,
- Augmenter la diffusion.

Mesure :

La Région redéfinira ses critères d'aide à la création et à la diffusion en 2008, afin de potentialiser la production artistique d'expression occitane.

La Région pourra en outre soutenir, par son action, l'accompagnement artistique et professionnel des artistes d'expression occitane, notamment par le biais d'agences ou d'organismes artistiques professionnels regroupés en coordination.

c) organisation de visionnages d'artistes d'expression occitane.

Diagnostic :

Les artistes occitans et les organisateurs de festivals constatent une trop faible communication entre les créateurs d'expression occitane et les circuits ordinaires de diffusion artistique du fait principalement d'une ignorance de ces derniers vis - à - vis de l'activité artistique occitane. Il s'ensuit une sous programmation des artistes d'expression occitane alors que la qualité de leur production est bien souvent équivalente à celle des artistes d'expression française.

Objectif :

- Améliorer la diffusion des artistes d'expression occitane

Mesure :

La Région favorisera, par son action, l'organisation d'un visionnage annuel en Midi-Pyrénées d'artistes d'expression occitane.

4.3 création d'une revue critique des œuvres occitanes

Diagnostic .

Une des principales difficultés à laquelle se heurte la création artistique occitane, outre l'absence de relais médiatiques pour sa diffusion, est qu'elle est totalement dépendante du pôle de validation artistique parisien, pour lequel la langue et la culture d'Oc sont encore étrangères. Or, il est tout à fait envisageable et même souhaitable de faire émerger en Occitanie, à l'instar de la Catalogne, du Pays Valencien, Madrid etc., des pôles autonomes de validation artistique, capables de dialoguer d'égal à égal avec les grandes capitales culturelles européennes. En ce sens, l'émergence en Occitanie d'une revue interrégionale critique argumentée et ouverte sur l'international paraît indispensable au développement de la création artistique et littéraire d'expression occitane.

Par « revue » il faut entendre un travail dynamique de constitution d'un discours critique sur la création occitane qui s'inscrit dans la connaissance et la considération des grands courants internationaux. Les supports de diffusion de cette critique utiliseront tous les moyens de notre époque : site internet, télévision web ou autre, parution papier et diffusion de dossiers thématiques.

Objectifs :

- Favoriser en Midi-Pyrénées l'émergence d'un pôle autonome de validation artistique ouvert sur l'international,
- Participer à améliorer la qualité des prestations artistiques d'expression occitane
- Favoriser l'émergence en Midi-Pyrénées de courants artistiques singuliers.

Mesure :

La Région favorisera par son action, la création, le fonctionnement et à la diffusion d'une revue de critique artistique et littéraire en occitan et en d'autres langues.

Pour arriver à l'ouverture à laquelle elle prétend, la revue, via le réseau des différents opérateurs, collaborera avec des critiques étrangers qui seront invités à publier régulièrement dans cette revue.

4.4 Organisation d'événements autour de la langue et de la culture occitanes en Midi-Pyrénées.

Diagnostic :

Les colloques, festivals et manifestations culturelles occitanes sont un marqueur important de la personnalité culturelle de notre région. Ils intéressent un nombre toujours croissant de personnes comme peuvent en témoigner les grands festivals et les évènements organisés par de nombreuses associations culturelles.

Afin de conforter et de développer la personnalité de la Région, la compréhension des enjeux liés à l'occitan et les pratiques culturelles en Midi-Pyrénées, la Région continuera d'augmenter ses efforts envers l'organisation de colloques, de festivals d'expression occitane et d'autres manifestations culturelles.

Objectifs :

- Renforcer la personnalité de Midi-Pyrénées,
- Améliorer la visibilité de la langue et de la culture occitanes,
- Créer du lien social par la langue et la culture occitanes,
- Renforcer l'usage social de la langue occitane,
- Provoquer discussions et réflexions sur les enjeux de l'occitan et du multilinguisme.

Mesure :

La Région Midi-Pyrénées participera au financement de colloques, festivals et manifestations culturelles occitanes. En particulier, outre les festivals, la Région favorisera l'émergence et le développement des projets liés à :

- L'ingénierie folklorique (animaux totémiques, carnivals...),
- Événements interrégionaux de la langue,
- Événements sportifs et culturels,
- Etc.

Elle veillera également à ce que soient régulièrement organisés en Midi-Pyrénées des colloques sur les enjeux de l'occitan et du multilinguisme, notamment à l'Hôtel de Région, auxquels seront invitées le grand public et des personnalités : élus, représentants de l'État, des Instituts, des responsables d'entreprises et d'associations...

V. RECHERCHE LINGUISTIQUE ET CULTURELLE

5.1 Recherche sur la langue et normalisation des grandes formes d'occitan

a) Constitution d'un institut de normalisation de la langue occitane (« Académie »)

Diagnostic :

Afin que l'occitan puisse être porté par les nouvelles technologies (traducteurs automatiques, correcteurs orthographiques, développement de logiciels en occitan...) et pour éviter l'apparition de graphies « fantaisistes », il convient de normaliser de façon officielle les grandes formes d'occitan. Les collectivités territoriales doivent être à l'initiative de cette action, qui permettra en outre de définir une langue de qualité (tant au niveau phonologique, que lexical ou syntaxique).

Objectifs :

- Définir et assurer une qualité linguistique aux grandes variantes de la langue occitane (particulièrement gasconnes et languedociennes) à l'oral et à l'écrit,
- Établir des standards de qualité, notamment pour l'enseignement de la langue,
- Inscire la langue occitane dans la modernité (travaux sur les néologismes),
- Promouvoir les pratiques graphiques cohérentes,
- Contribuer à élever l'image de l'occitan dans la société.

Mesure :

La Région invitera les autres collectivités territoriales d'Occitanie à étudier les possibilités de création d'un institut de normalisation de l'occitan.

Cet institut pourrait se composer de la manière suivante :

- un collège de spécialistes désignés par les Institutions partenaires et divisé en deux sections :
 - une commission scientifique composée de linguistes et de sociolinguistes représentant les Institutions partenaires.
 - une commission technique, composée des services techniques des Institutions
- un secrétariat permanent
- un jury d'utilisateurs dont l'avis serait prépondérant.

Il incomberait à cet institut d'établir, par ordre de priorité :

- les différents critères de qualité concernant la phonologie des grandes variantes de la langue occitane.
- les différents critères de qualité concernant la syntaxe des grandes variantes de la langue occitane
- les différents critères de qualité concernant le vocabulaire des grandes variantes de la langue occitane.

b) travaux sur un traducteur automatique langue x – occitan.

Diagnostic :

Face à la croissance des besoins de traduction courante (sites Internet, médias, commandes d'entreprise...), l'initiative a été prise en 2006/2007 par le Gouvernement catalan et le Conseil Général d'Aran de mettre au point deux traducteurs automatiques.

- un catalan /occitan
- un castillan/occitan

Il faut remarquer que le Gouvernement catalan a financé seul ces travaux. L'élargissement de ce projet à d'autres langues (traducteur automatique occitan-français et par la suite occitan-anglais, occitan-allemand...) semble nécessaire afin de permettre une utilisation plus large en Midi-Pyrénées.

Objectif :

- Permettre de répondre rapidement aux besoins croissants en traduction.
- Baisser le coût des traductions.

Mesure :

Dans la suite des travaux engendrés par le Gouvernement catalan et le Conseil Général d'Aran, en lien avec les Conseils Régionaux d'Occitanie, la Région invitera les autres collectivités concernées et l'État à poursuivre les travaux afin de doter l'occitan d'un traducteur automatique occitan – langue X (autre que le catalan et l'espagnol, en priorité le français).

5.2 Plan de collectage à l'échelle régionale, numérisation des données recueillies

Structuration du collectage du patrimoine immatériel de Midi-Pyrénées

Diagnostic :

Les opérations de collectage des récits oraux et œuvres écrites en occitan sont menées en territoire occitan depuis des dizaines d'années. Dans ce laps de temps, les opérateurs spécialisés dans le collectage ont acquis un savoir-faire professionnel ; toutefois, ils n'ont pas disposé du personnel nécessaire pour couvrir tout le territoire occitan et c'est ainsi qu'une part non négligeable du patrimoine immatériel occitan est menacé de disparaître à court terme. De plus, jusqu'à présent, aucun inventaire complet du patrimoine immatériel collecté pour tout ce qui concerne la langue et la culture occitanes n'a été mené.

Il convient de faire remarquer que, de l'avis des pédagogues, les documents audios et audiovisuels collectés sont un matériau de première main pour la fabrication matériel pédagogique varié et de qualité.

Ce matériau est au demeurant une source des plus précieuses de la création artistique

Objectifs :

- Potentialiser et rationaliser la connaissance et le développement du patrimoine immatériel occitan,
- Contribuer à éditer du matériel pédagogique de qualité.

Mesure :

La Région favorisera, en partenariat avec les collectivités, une structuration et un recensement des différents collectages tout en continuant d'aider les actions de collectage sur son territoire.

Il s'agit, dans le cadre de la mission d'inventaire dévolue à la Région, de :

- établir une cartographie régionale précise des territoires collectés,
- inventorier tous les collectages identifiés et si possible les rassembler,
- organiser rapidement la collecte des populations des territoires pas encore parcourus,
- numériser tout le matériel collecté.

5.3 Valorisation de la toponymie occitane dans l'espace de Midi-Pyrénées

Ce point sera défini à la suite du colloque sur la toponymie organisé fin 2007 et début 2008 par le CROM et l'IEO en partenariat avec la Région Midi-Pyrénées et le Conseil Général du Gers. Il fera l'objet d'un avenant adopté par la Région.

5.4 : Évaluation de la politique régionale :

Afin de contribuer au dispositif d'évaluation de la politique régionale et territoriale de valorisation de l'occitan, une enquête sociolinguistique sera engendrée dès le commencement de l'année 2008, fera l'objet d'une évaluation en 2010 et sera éventuellement renouvelée en 2013, sous réserve des conclusions de l'évaluation précitée.

Ces enquêtes porteront non seulement sur les aspects linguistiques et culturels, mais également sur la perception des enjeux, les images que l'occitan et l'Occitanie peuvent porter (tourisme, économie, culture...), la visibilité de la politique régionale et celle des structures aidées par la Région (en particulier les structures reconnues comme « pôles fédérateurs et structurants »).

Les autres collectivités territoriales d'Occitanie et l'État seront invités à participer à cette action.